

Avis d'appel à projets pour la création d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille avec une veille socioéducative.

Date limite des offres : 1^{er} septembre 2024

Le Cahier des charges de l'appel à projets est joint en annexe.

Objectifs

L'appel à projets vise à créer un dispositif de mise à l'abri de jeunes mineurs non accompagnés en attente d'évaluation, puis d'orientation quand leur minorité est avérée, auquel s'adossera un accompagnement adapté aux besoins de ces publics.

Le dispositif devra être opérationnel au 1er décembre 2024.

Besoins à satisfaire

Cet appel à projets est destiné à la prise en charge :

- Des jeunes se présentant mineurs et isolés en attente d'évaluation de leur situation par les services du Département.
- Des jeunes dont l'état de minorité a été établi, dans l'attente de leur orientation vers une structure dédiée.

L'appel à projets porte sur l'ouverture de 100 places.

Modalités de l'appel à projets

Les places pourront être créées par extension d'établissements sociaux ou médico-sociaux, transformation de places, ou création d'un établissement social et médico-social sur le territoire du Val d'Oise.

Le financement sera assuré sous la forme d'un prix de journée qui ne devra pas dépasser 50€.

Evaluation des candidatures

Les propositions feront l'objet d'une notation sur un total de 100 points, répartis comme suit :

Critère 1 : valeur technique, sur 50 points

Sous-critères.

Aspects qualitatifs et techniques sur 20 points,

Prise en compte des problématiques spécifiques au public cible, sur 20 points, -

Composition de l'équipe, compétences et expérience du personnel par rapport au public cible, sur 10 points.

Critère 2 : aspects financiers sur 50 points

Dossier

Conformément à l'article L 313-4-3 du code de l'action sociale et des familles, chaque candidat, personne physique ou morale gestionnaire responsable du projet, adresse en une seule fois au Conseil départemental, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester de la date de leur réception, un dossier complet, en un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé.

Pour plus de détails sur la constitution des dossiers, se référer au cahier des charges.

Rôle de la commission de sélection des appels à projets

Les projets seront soumis à la commission de sélection des appels à projets constituée par arrêté de la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise ; elle se prononcera sur le classement des projets conformément aux textes en vigueur. Les candidats seront informés de leur audition quinze jours avant la réunion de la commission et seront invités à y présenter leur projet.

Date prévisionnelle de la commission de sélection des projets : octobre 2024

Contacts et dépôt des réponses

Le délai de réception des réponses des candidats est fixé au 1^{er} septembre 2024

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse suivante :

Conseil départemental du Val d'Oise
Direction de l'offre médico-sociale
Secteur enfance
2 avenue du Parc
CS 20201 Cergy
95032 Cergy Pontoise cedex

Tel : 01-34-25-13-84

Et à l'adresse mail : DOMS-SECRETARIAT@valdoise.fr

Les dossiers réceptionnés après la date limite fixée au présent avis d'appel à projets, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe simple ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Les candidats peuvent demander des compléments d'information à caractère général au plus tard le 25 août 2024 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus.